

SE LOGER, SE SOIGNER, SE FORMER

PATIENT

Ce que les soins vous coûtent, plafonné.

1 PERTE · 4 GAINS

CE QUE VOUS GAGNEZ

Le bouclier sanitaire

Votre reste à charge est plafonné à 5 % de votre revenu annuel : au-delà, vous ne payez plus rien.

300 € Par an de frais de gestion en moins : vous ne payez plus l'intermédiaire obligatoire.

Votre complémentaire Les complémentaires se font concurrence, et vous choisissez la vôtre.

Le soin Vous êtes soigné au moins aussi bien qu'aujourd'hui, et souvent mieux.

CE QUE VOUS PERDEZ

Le reste à charge

Un reste à charge de 10 % par acte apparaît, plafonné à 5 % de votre revenu, et les dépenses de confort sortent du bouclier.

Un reste à charge de 10 % rend visible le coût du soin sans le rendre inaccessible : il est plafonné à 5 % du revenu annuel, de sorte que la maladie grave ne ruine personne.